

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 1^{er} juin 2015

Convocation du 28 mai 2015

Publication du 08 juin 2015

Étaient présents : Alexandre GARNERET, Philippe RUPIN, Pascale REMONDINI, Lionel LEPREUX, Sophie LEVITTE, Vincent BAILLY, Frédéric LAUTERBORN, Fabrice VIEL, Eve MONCOLIN, Lucile ECOFFET, Christelle LEBLANC, Éric DESQUIREZ.

Étaient représentés : Yann LAINE (procuration à Christelle LEBLANC), Christophe BRILLIARD (procuration à Sophie LEVITTE).

Était excusée : Mireille SABRI.

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni le 1^{er} juin 2015 à 20 heures 15 à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alexandre GARNERET, Maire.

M. Fabrice VIEL exprime son étonnement que le conseil municipal n'ait pas été informé de la demande de permis d'aménager relative au lotissement les Remparts et déplore en avoir eu connaissance par le biais de l'affichage réalisé par le lotisseur sur le terrain.

M. le Maire rappelle que ce projet de lotissement est ancien, il a déjà été exposé au Conseil Municipal avant son renouvellement en 2014. Le lotisseur est décisionnaire quant au moment du dépôt de sa demande. La délivrance de l'autorisation d'urbanisme ne relève pas de la compétence du Conseil Municipal mais des pouvoirs propres du Maire. Toutefois M. le Maire prend note de cet oubli de communication d'information à l'égard du Conseil Municipal.

La demande de permis d'aménager a été déposée le 26 février 2015 et enregistrée sous le numéro PA 021 586 15 D0001. Suite à une réunion entre la municipalité, le lotisseur et le géomètre, le dossier a été rectifié le 26 mars et l'arrêté accordant le permis d'aménager a été signé le 18 mai dernier, notifié le 19 mai et affiché en Mairie le 19 mai.

Des fouilles archéologiques préventives vont être réalisées conformément à la prescription de l'arrêté préfectoral du 17 avril 2015.

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 04 mai 2015 est adopté à l'unanimité.

I. Point sur les décisions prises en Conseil Municipal

Travaux

Une première réunion pour le lancement de la construction de la Mairie, salle de rencontres et de loisirs et atelier a été organisée en Mairie le jeudi 4 juin. Le marché a été notifié aux entreprises à cette occasion..

PSC1

Compte tenu des demandes d'inscription, la session de formation PSC1 a été validée pour le 13 juin.

II. Réfection de la toiture du local situé dans la cour de l'école : décision budgétaire modificative n°1

Comme indiqué lors du Conseil Municipal du 02 février 2015, le Département a accepté la demande de subvention pour la réfection de la toiture du local situé dans la cour de l'école. La convention afférente a été signée avec le Conseil Départemental et reçue en Mairie pour attribution le 13 mai 2015. Les travaux devront être réalisés au cours de l'année 2015. Monsieur le Maire sollicite l'inscription au budget de la somme restant à charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DÉCIDE l'inscription de 11 000 € à l'article 21318 (autres bâtiments publics) par décision budgétaire modificative n° 1.

L'isolation de la toiture des bâtiments communaux sera réalisée le mercredi 03 juin.

III. Travaux de mise aux normes PMR bâtiment « Nos Provinces »

Compte tenu de la réception d'un seul devis et de l'absence de mise à jour de celui-ci par l'entreprise comme demandé, ce point est reporté à une date ultérieure.

IV. Entretien cimetière

La commission travaux réunie le 18 mai propose :

- d'intégrer l'entretien du cimetière dans le contrat annuel d'entretien des espaces verts. Le montant de cette nouvelle prestation s'élève à 708 € TTC pour un quantitatif annuel de 10 tontes et 4 désherbages des allées.
- de valider une enveloppe budgétaire pour la mise en place de paillage en toile tissée et la plantation de végétaux tapissant type Ionicera au pied des arbres du lotissement les Chênetaux pour un coût unitaire de 55 €H.T. par arbre (X 41 arbres = 2 706 €T.T.C.)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces propositions et DÉCIDE l'inscription de 700 € à l'article 611 (contrat de prestation de services) et 2 700 € à l'article 2121 (plantation d'arbres et d'arbustes) par décision budgétaire modificative n° 1.

RÉCAPITULATIF DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N°1 PRISE AU COURS DE CETTE SÉANCE

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (chapitre)	Montant	Article (chapitre)	Montant
21318 (21) autres bâtiments publics	11 000 €		
2121 (21) plantation d'arbres et d'arbustes	2 700 €		
2313 (23) - programme 113 constructions	- 13 700 €		
TOTAL	0 €		

Section investissement équilibrée en dépenses et en recettes

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (chapitre)	Montant	Article (chapitre)	Montant
611 (012) contrats de prestation de services	700 €		
TOTAL	700 €		

*700 € à prendre sur excédent prévisionnel du budget primitif (52 993 €)
Excédent prévisionnel de fonctionnement restant : 52 293 €*

V. Compte rendu des réunions

✚ Communauté de Communes du Sud Dijonnais – 13 mai 2015

Le Conseil Communautaire a donné son accord de principe pour que la CCSD dépose sa candidature auprès d'éco emballage au titre d'une nouvelle phase d'extension des consignes de tri.

Plusieurs réunions de la commission périscolaire pour préparer le PEDT (projet éducatif territorial) ont eu lieu et ont permis de finaliser le PEDT axé sur le vivre ensemble et la citoyenneté qui a été approuvé par le Conseil Communautaire.

La subvention cantonale pour les travaux de voirie 2015 a été attribuée à la commune. (14 704 €)

La CCSD réalise une étude sur la mutualisation des services ou achats entre la CCSD et les communes adhérentes.

Participation citoyenne – 22 mai 2015

La présentation du dispositif a été faite par le Commandant de la Gendarmerie de Dijon aux habitants présents. Afin de continuer la démarche, il convient de rechercher des référents volontaires.

Assemblée générale de l'ADMR

Le déficit du service périscolaire a été considérablement réduit (1 228 € au lieu de 5 800 € l'année précédente) grâce à une meilleure gestion des factures et des impayés.

VI. Questions et informations diverses

Ecole

La kermesse aura lieu à Saint-Philibert le vendredi 19 juin à 18h30.

Le Conseil d'École se réunira le mardi 23 juin.

Le 26 juin auront lieu la remise des calculatrices à 10h30 et la remise des permis piétons à 16h.

Echéance contrat gaz

Le contrat gaz de la Mairie arrive à échéance le 1^{er} octobre 2015. Dans l'attente du passage du groupement d'achat régional, le contrat sera prorogé pour une durée de 6 mois.

Impasse privée

M. le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal un courrier des habitants du 125 au 128 rue de Dijon relatif à la possibilité de reprendre le chemin d'accès privé à leurs propriétés dans le domaine communal. Cette question soulève des difficultés. Monsieur le Maire va organiser une réunion avec les signataires du courrier pour faire le point sur ce sujet.

Entretien professionnel

Comme convenu, Lucille ECOFFET a transmis un document pouvant servir de base aux entretiens professionnels des agents. Il convient de l'adapter à la commune. Une réunion sera programmée en septembre.

Affichage sauvage

Philippe RUPIN informe l'assemblée qu'un courrier a été adressé à la guinguette de Sathenay pour retirer l'affichage sauvage effectué sur la commune.

Aucun autre point n'étant abordé et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50

Prochaine séance du Conseil Municipal : lundi 6 juillet 2015.